



La Fédération des Spécialités Médicales

regroupe les Conseils Nationaux Professionnels (CNP) de toutes les spécialités médicales. Chaque CNP comprend les principales structures de la spécialité, avec une gouvernance paritaire entre les exercices libéral et salarié.

La FSM se veut transversale et subsidiaire, ce qui lui permet de mener une réflexion constructive sur des thèmes communs, au service des CNP, en partenariat avec les autres acteurs du monde de la santé, en veillant à ne pas se substituer aux CNP dans leur représentativité propre.

La FSM anime des comités dédiés à ses missions : le comité DPC, le comité Structures et gouvernance, le comité Ethique et gestion des conflits d'intérêts, le comité Cancer, le comité Registres et systèmes d'information, le comité Coopérations interspécialités et interprofessionnelles et le comité Pathologies chroniques.

Dates clés

- 1997** Créée à l'initiative du Pr Bernard Glorion, Président du CNOM, à l'occasion des premiers textes sur la FMC, la FSM regroupe initialement des sociétés savantes
- 2007** Sous l'impulsion de plusieurs spécialités qui se sont organisées en « structures fédératives » regroupant sociétés savantes, collèges, syndicats, associations de FMC, organismes agréés d'EPP, la FSM décide d'évoluer pour rassembler des structures fédératives de spécialités au service de la qualité des pratiques et des soins : de nouveaux statuts sont adoptés en mai 2008
- 2009** Les structures fédératives membres de la FSM prennent le nom de **Conseils Nationaux Professionnels (CNP)**
- 2010** L'Assemblée Générale de la FSM adopte une charte définissant les principes d'organisation et les missions des CNP
- 2015** La FSM compte **47 CNP**

Un CNP est une structure fédérative, régie par une double gouvernance scientifique et professionnelle, qui réunit les différents organismes représentatifs de la spécialité (sociétés savantes, collèges, syndicats, structures universitaires,...). Tous les CNP reposent sur les mêmes principes d'organisation.

- ▶ Existence dans la gouvernance de représentants de toutes les composantes de la spécialité
- ▶ Représentation paritaire dans la gouvernance de la structure entre les secteurs privé et public
- ▶ Indépendance scientifique, transparence financière et politique affichée de gestion des conflits d'intérêts

Missions de la FSM

- ▣ Développer les relations transversales entre les différentes spécialités
- ▣ Contribuer à l'amélioration de la qualité dans la prise en charge des patients par la production d'analyses, de recommandations et la mise en place d'outils, registres et systèmes d'information associés
- ▣ Décloisonner les modes d'exercice de la médecine

Président : Olivier Goëau-Brissonnière

Vice-Présidents : Franck Devulder, Anne Bellut et Jean-Dominique De Korwin

Secrétaire général et secrétaire général adjoint : Bertrand Dureuil et Jean-Michel Klein

Trésorier et trésorier adjoint : Frédéric Fossati et Marie-Laurence Poli-Mérol

Membres : Isabelle Barillot, Francis Dujarric, Thierry Lebret, Philippe Orcel et Laurent Verzaux

Partenariats

2010 Le Ministère de la Santé
La HAS

2011 L'INPES

2012 L'ASIP Santé
L'IGAS

2013 L'ANSM
Le CNOM
L'ONIAM, la CNAMed

2014 L'ATIH
La FNEHAD

Dans la convention signée avec la FSM, le Ministère de la Santé reconnaît « *l'intérêt de disposer d'un interlocuteur fédérant l'ensemble des instances médicales à caractère professionnel, quels que soient leur spécialité et mode d'exercice, à même de contribuer par ses analyses, recommandations et expertises à la politique d'amélioration et de promotion de la qualité des pratiques professionnelles* ».

La convention prévoit que la FSM contribue à la mise en place du DPC, à la qualité et à l'indépendance de l'expertise, à l'évolution des métiers et des compétences des professionnels de santé, à la sécurité des pratiques et des dispositifs médicaux et à la qualité de la prise en charge du cancer et des maladies chroniques.

Ces partenariats ont comme point commun de confier à la FSM un rôle central dans la conduite de l'expertise professionnelle à laquelle ont recours ses partenaires et de reconnaître le rôle des CNP comme porte d'entrée vers les spécialités.

Les CNP

Addictologie
Anatomo Pathologie
Allergologie et d'Immunologie
Anesthésie Réanimation
Biologie des agents infectieux-Hygiène hospitalière
Biologie Médicale
Cardiologie
Chirurgie de l'Enfant
Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
Chirurgie Plastique
Chirurgie Thoracique et Cardio-Vasculaire
Chirurgie Vasculaire
Chirurgie Viscérale et Digestive
Dermatologie et Vénérologie
Endocrinologie, Diabétologie et Maladies Métaboliques
Génétique Clinique, Chromosomique et Moléculaire
Gériatrie
Gynécologie et Obstétrique
Hématologie
Hépatogastroentérologie
Infectiologie
Médecine Intensive - Réanimation
Médecine du Sport
Médecine du Travail
Médecine d'Urgence
Médecine Interne
Médecine Légale et Expertises Médicales
Médecine Nucléaire
Médecine Physique et de Réadaptation
Médecine Vasculaire
Neurochirurgie
Neurologie
Néphrologie
Nutrition
Oncologie Médicale
Ophtalmologie
ORL et CCF
Pédiatrie
Pneumologie
Psychiatrie
Radiologie
Radiothérapie Oncologique
Rhumatologie
Santé Publique
Stomatologie, Chirurgie orale et maxillo-faciale
Urologie

Vigilance et Thérapeutique Transfusionnelles, Tissulaires et Cellulaires

